

Formation actualité du droit de l'audiovisuel 2021-2022

Jeudi 15 décembre (6 heures), distanciel via Zoom

Objectifs pédagogiques :

La formation a pour objet la mise à jour des connaissances des participants par le biais d'une étude des différentes évolutions textuelles et jurisprudentielles en matière de droit de l'audiovisuel sur les années 2021 et 2022.

Contenu de la formation :

- La transformation du CSA en ARCOM.
- Focus sur les nouvelles compétences de l'ARCOM
- La loi sur l'audiovisuel du 25 octobre 2021 (liste noire de sites ; lutte contre les sites miroirs ; lutte contre le piratage des compétitions sportives)
- Le nouveau décret SMAD (décret du 22 juin 2021)
- Les nouveaux décrets télévisions (décrets du 30 décembre 2021)
- La question des quotas de diffusion et des SMAD.
- La nouvelle chronologie des médias.
- La réduction des jours interdits de cinéma
- La suppression de l'interdiction de la publicité pour le cinéma sur les chaînes de télévision.
- Le fonds de soutien du CNC en 2020 et 2021 (évolution de la taxe vidéo)
- Le nouveau droit des plateformes de partage de vidéos (ordonnance du 21 décembre 2020)
- L'abandon de la redevance TV.
- L'échec de la fusion M6/TF1

Présentation du formateur :

La formation est assurée par Marc Le Roy, docteur en droit spécialisé en droit de l'audiovisuel et du cinéma. Marc Le Roy est l'auteur du fascicule du JurisClasseur sur le droit du cinéma (JurisClasseur administratif), il est l'auteur d'une soixantaine d'articles juridiques sur le droit de cinéma et de l'audiovisuel et est l'auteur de l'ouvrage *Droit de l'audiovisuel* (Ind. Pu., 2022, 2^e. édition) et commente le Code du cinéma au sein du Code de la communication paru chez Dalloz en 2021. Il anime également le site internet droitducinema.fr depuis 2009. Marc le Roy enseigne le droit de l'audiovisuel et du cinéma aux universités de Nantes, Lyon III (Master 2 droit du cinéma) et au CEIPI de Strasbourg.

Pré-requis :

La formation est ouverte aux juristes et avocats spécialisés ou non dans le cinéma et de l'audiovisuel et aux professionnels non juristes du cinéma et de l'audiovisuel.

Modalités pédagogiques :

- Support de formation remis aux participants.
- Etudes de cas.

Modalités d'accès :

- Durée : 6 heures
- Date : **Jeudi 15 décembre 2022 en distanciel**
- Horaire : 09h30-12h30, 14h-17h
- Lieu : cette formation est assurée en **distanciel via ZOOM**.
- Tarif : 500 euros TTC par stagiaire (devis sur mesure pour les groupes) ; 250 euros pour les élèves avocats et les étudiants.
- Contact : Marc Le Roy (Excellence Droit)/09.81.85.92.36/excellencedroit@gmail.com

Bulletin d'inscription la journée de formation (6 heures) du 17 novembre 2022 consacrée à l'actualité du droit de l'audiovisuel 2021-2022

Cabinet/entreprise :

Nom du participant :

Prénom :

Adresse du cabinet/entreprise :

N° de téléphone :

Mail :

TOTAL en euros : euros TTC (500^e TTC/personne ; 250 euros pour les élèves avocats ou les étudiants)

Date et signature

-
- Bulletin à adresser par retour mail (excellencedroit@gmail.com) ou à Excellence Droit, 10 rue Stéphane Pitard - 37000 Tours
 - Chèque à l'ordre d'Excellence Droit ou virement bancaire (RIB sur demande)
 - Une facture sera envoyée à l'adresse du cabinet ou de l'entreprise
 - Pour tous renseignements : excellencedroit@gmail.com – Tél : 09.81.85.92.36